



BUDGET 2025

*Rapport de la Commission de Gestion au
Conseil Général*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs,

Pour la législature en cours, la Commission de Gestion est constituée des membres suivants :

Présidente	Mariève BALLESTRAZ BLANC
Secrétaire	Lucas DUSSEX
Membres	Christine BETRISEY Pascal GASSER Stéphane TORRENT Pierre Genoud
Rapporteur	Philippe PETIGAS

Ce rapport se présente comme suit :

1. PRÉAMBULE.....	3
1.1. INTRODUCTION.....	3
1.2. RÉCAPITULATIF DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	3
1.3. RÉCAPITULATIF DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS.....	8
2. BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	9 à 16
3. BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS.....	17 à 20
4. COEFFICIENT D'IMPÔT.....	20
5. PLAN FINANCIER.....	20
6. CONCLUSION.....	21

1. PRÉAMBULE

1.1. INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général, la Commission de Gestion (CoGest) a analysé le budget 2025 de la Commune d'Ayent.

La Municipalité a remis à la Commission de Gestion ce budget 2025 lors d'une réunion agendée au 10 octobre 2024. La CoGest a étudié le détail des comptes de résultats et d'investissements en se réunissant à 5 reprises.

Elle a ainsi cherché à donner un préavis objectif afin de le rapporter au Conseil général lors de la séance plénière prévue le 4 décembre 2024 et particulièrement pour les points suivants de l'ordre du jour :

- Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
- Approbation du budget 2025

La CoGest tient à remercier le Conseil communal pour les réponses fournies.

Ce budget 2025 présente, dans son compte de résultats, des charges financières de CHF 24.45 millions et des revenus financiers de CHF 25.60 millions.

La marge d'autofinancement est en diminution de CHF 1'045'642 par rapport au Budget 2024.

Le volume des investissements bruts atteint CHF 6'326'590 en augmentation de CHF 547'900 par rapport au budget 2024.

La fortune qui se montait à CHF 25.90 millions au 31.12.2023, passera à CHF 26.25 millions selon les prévisions budgétaires. Par ailleurs, la dette brute ou les engagements de CHF 14.58 millions au 31.12.2023 passeront à CHF 21.87 millions en fonction des insuffisances de financement budgétées.

1.2. RÉCAPITULATIF DU COMPTE DE RÉSULTATS

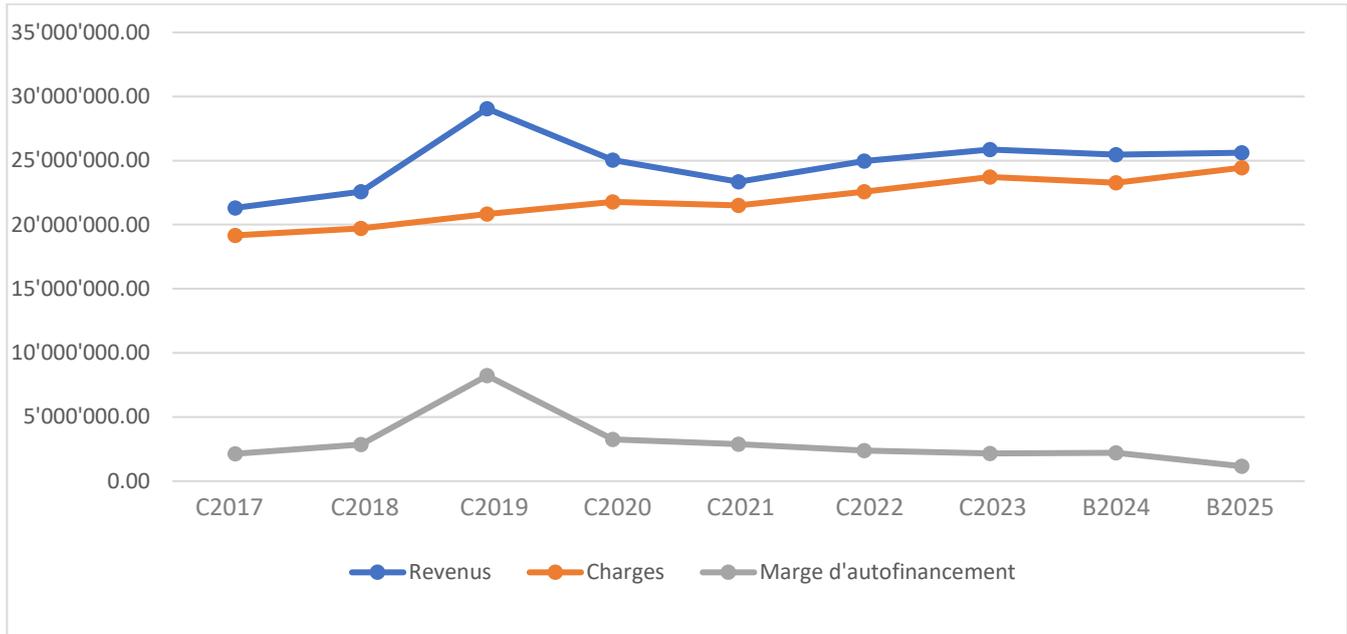
Les charges d'exploitation augmentent de 1.66% par rapport au budget 2024. Les revenus d'exploitation sont eux en diminution de 2.20%. Ainsi le compte de résultats affiche un déficit de CHF. 251'680.- , une diminution de Fr. 860'741.- par rapport au budget 2024.

Au niveau des charges, les principales augmentations à relever :

- Charges de personnel	+6.18%
- Charges de biens et de service	+4.00%
- Charges de transfert	+2.58%

	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Revenus	21 315 838.61	22 565 071.05	29 051 984.31	25 030 104.80	23 359 600.00	24 959 391.00	25 874 366.05	25 472 998.00	25 605 583.00
Charges	19 170 481.60	19 718 571.47	20 826 854.88	21 783 148.30	21 506 605.00	22 581 908.00	23 711 323.48	23 269 041.50	24 447 267.50
Marge d'autofinancement	2 145 357.01	2 846 499.58	8 225 129.43	3 246 956.50	2 877 733.00	2 377 482.00	2 163 042.57	2 203 956.50	1 158 315.50

Tableau récapitulatif des comptes de résultats

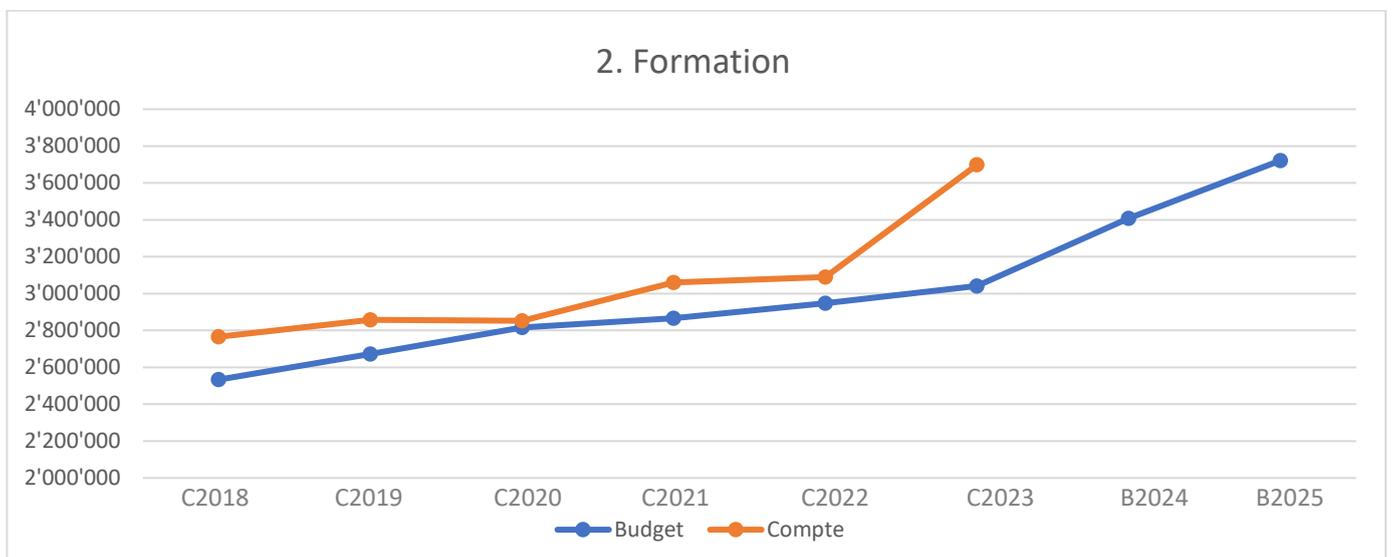
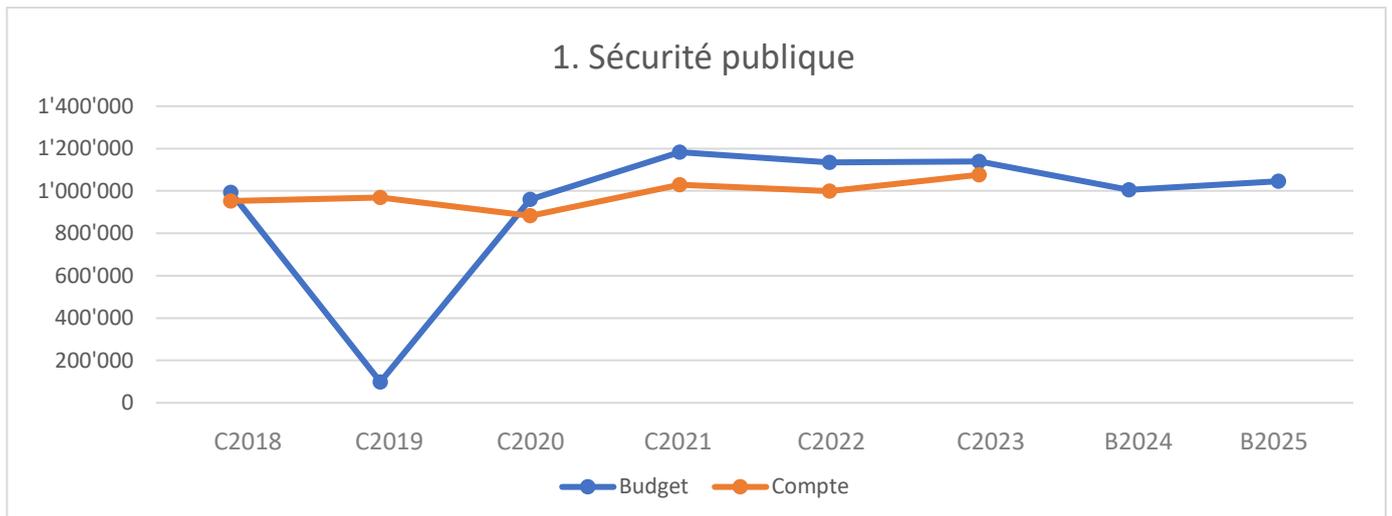
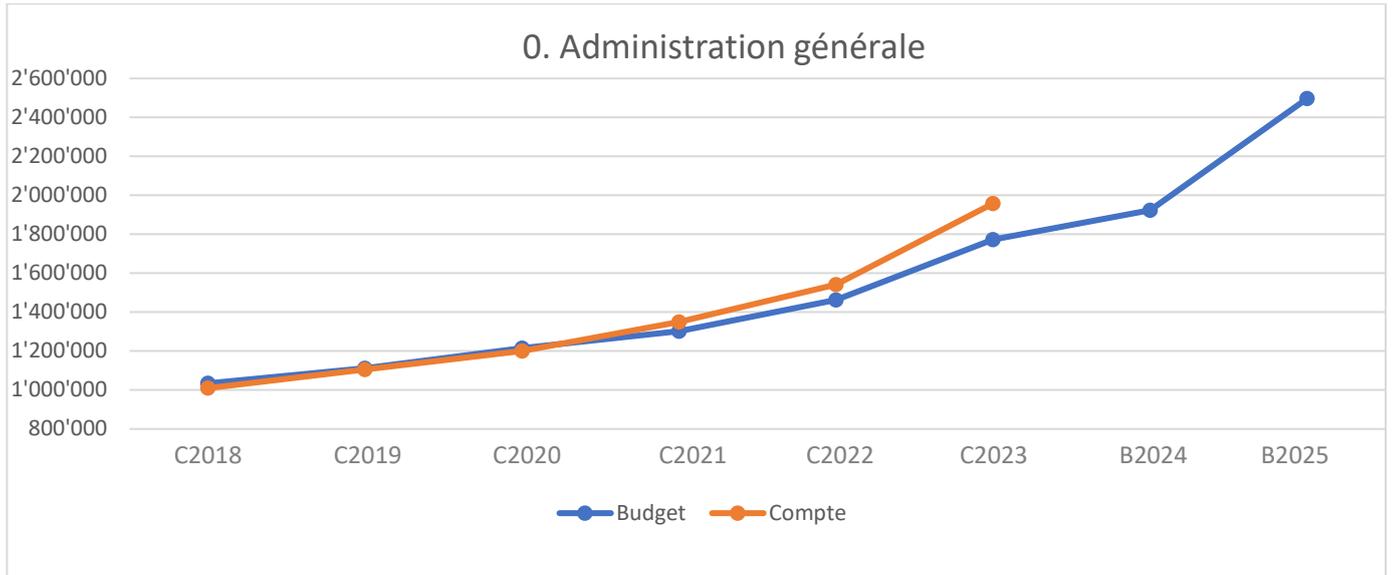


Récapitulatif par dicastère

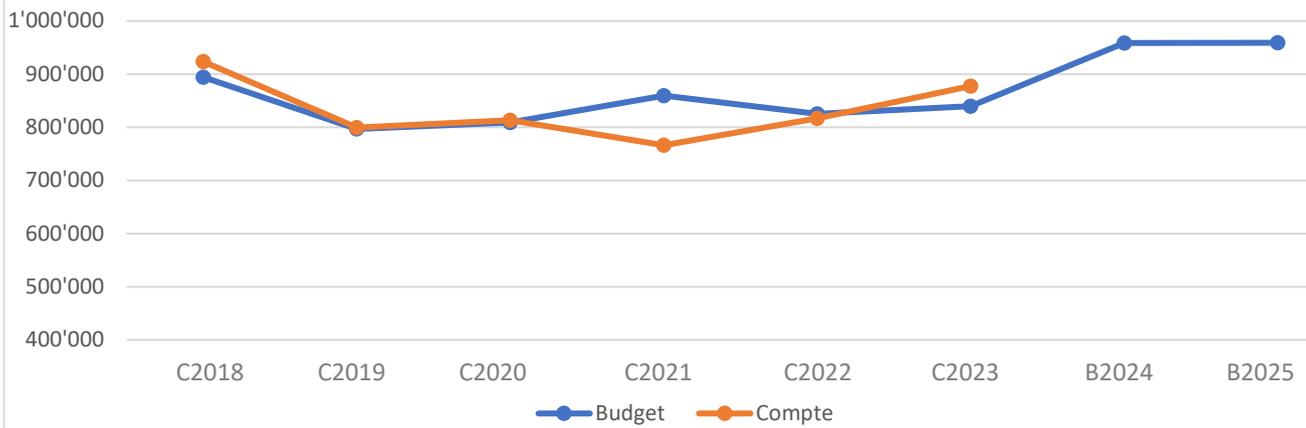
Le tableau ci-dessous représente la différence entre les charges et les produits pour chaque dicastère. Un chiffre positif correspond à une charge alors qu'un chiffre négatif correspond à un produit.

Classification fonctionnelle	Budget Comptes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0. Administration générale	budget	1 034 400	1 112 000	1 214 900	1 302 100	1 463 250	1 772 600	1 923 000	2 496 690
	comptes	1 009 582	1 106 049	1 199 732	1 350 284	1 541 642	1 958 166		
1. Ordre et sécurité publics, défense	budget	993 500	98 810	960 300	1 182 960	1 134 900	1 139 600	1 004 990	1 046 300
	comptes	952 824	968 700	882 607	1 028 660	999 083	1 076 498		
2. Formation	budget	2 533 350	2 671 800	2 815 900	2 866 850	2 948 300	3 041 410	3 407 770	3 721 198
	comptes	2 765 672	2 856 785	2 851 601	3 059 548	3 089 634	3 698 143		
3. Culture, sport et loisirs, églises	budget	894 200	796 900	808 900	859 300	825 250	839 500	958 400	959 020
	comptes	923 634	799 588	813 167	766 242	816 732	877 733		
4. Santé	budget	245 200	261 200	319 260	395 800	777 100	849 300	1 005 276	1 141 622
	comptes	235 521	310 960	338 191	1 585 189	513 081	980 016		
5. Sécurité sociale	budget	1 944 400	1 906 000	2 136 100	2 194 100	1 783 000	1 884 900	2 298 800	2 351 410
	comptes	1 941 133	1 880 776	2 062 447	2 249 734	1 868 642	2 133 981		
6. Transports	budget	1 657 700	1 700 500	1 671 500	1 724 000	1 740 300	1 761 000	1 954 400	2 415 032
	comptes	1 911 074	1 975 776	1 849 737	1 768 730	2 165 965	2 525 031		
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire yc eau, égouts, déchets	budget	214 050	269 300	337 500	341 500	260 100	244 600	374 400	580 600
	comptes	209 888	219 536	284 414	173 287	196 268	343 993		
8. Economie publique	budget	248 800	547 400	516 200	904 700	1 187 300	1 133 000	635 500	575 790
	comptes	608 084	769 329	788 773	968 877	1 078 197	13 822		
9. Finances et impôts	budget	-9 127 200	-9 353 900	-9 971 600	-10 724 100	-10 991 786	-12 401 600	-12 900 598	-15 035 983
	comptes	-9 856 166	-10 855 604	-16 484 782	-12 745 811	-12 071 325	-13 800 441		
TOTAL	budget	638 400	10 010	808 960	1 047 210	1 127 714	264 310	626 668	-61 749
	comptes	701 246	31 895	-5 414 113	204 740	197 919	-193 058	3 407 770	3 721 198

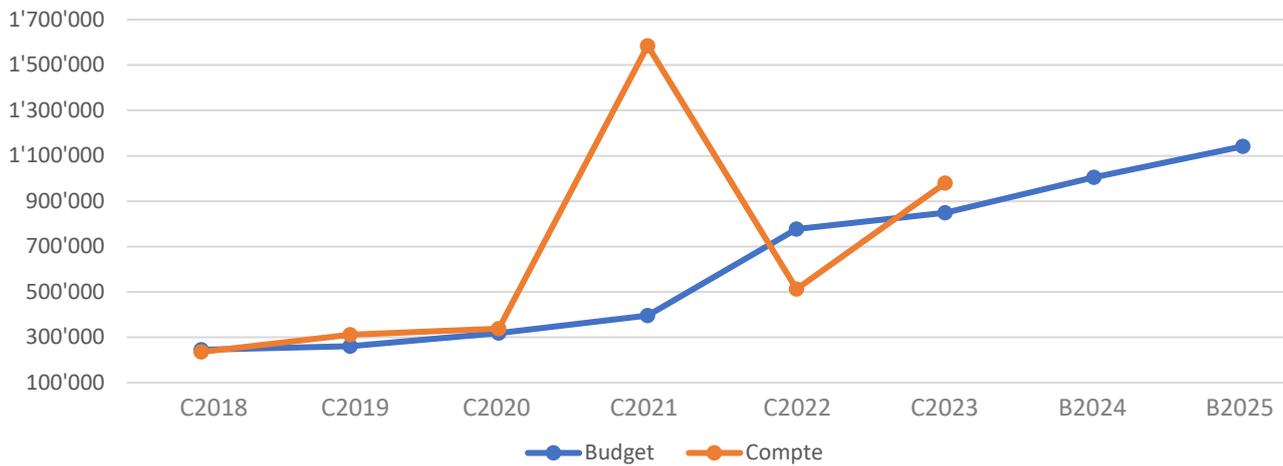
Charges :



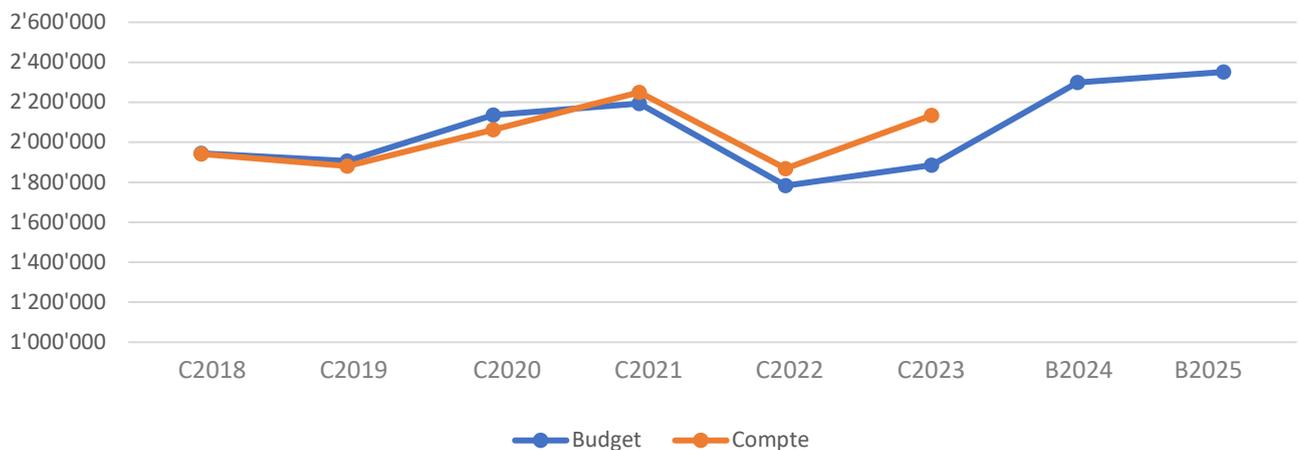
3. Culture, loisirs et culte



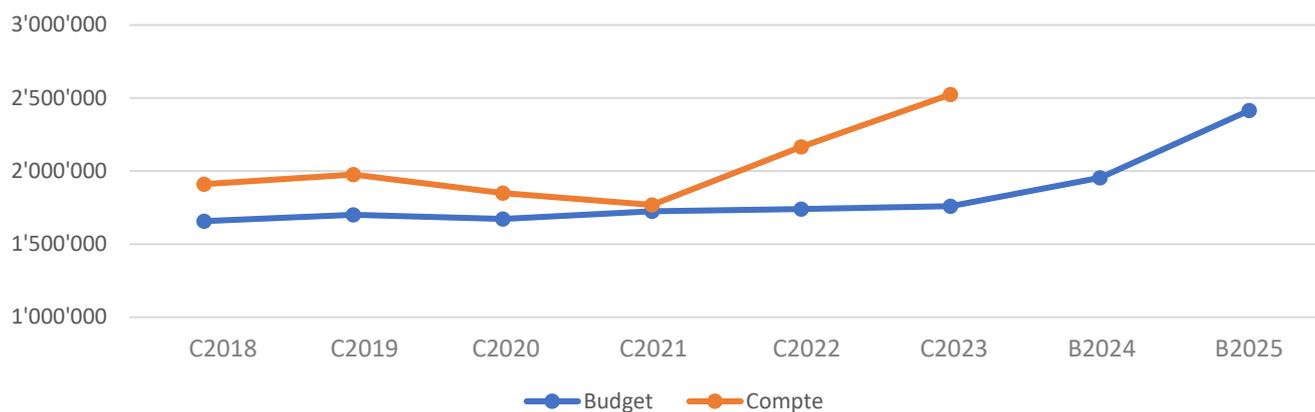
4. Santé



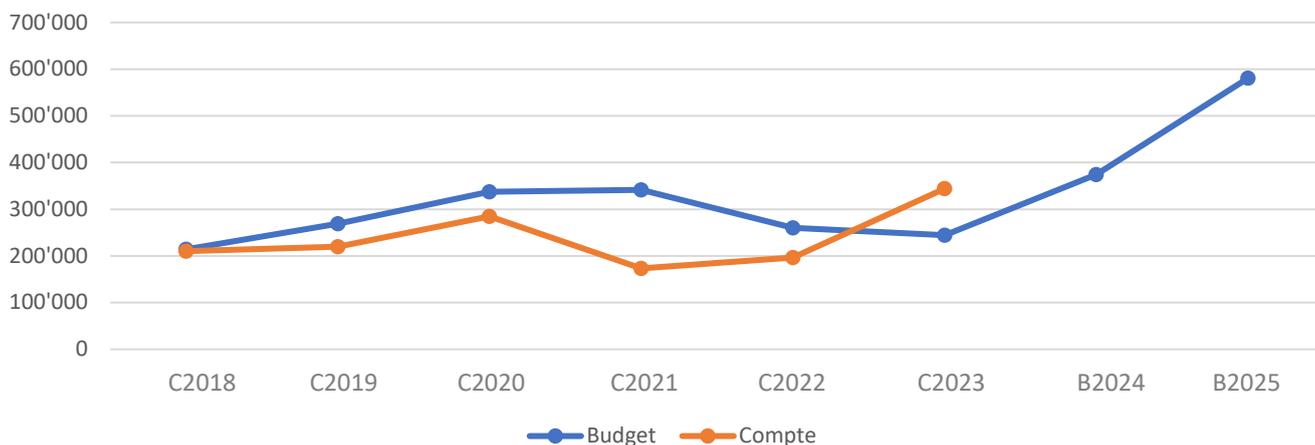
5. Prévoyance sociale



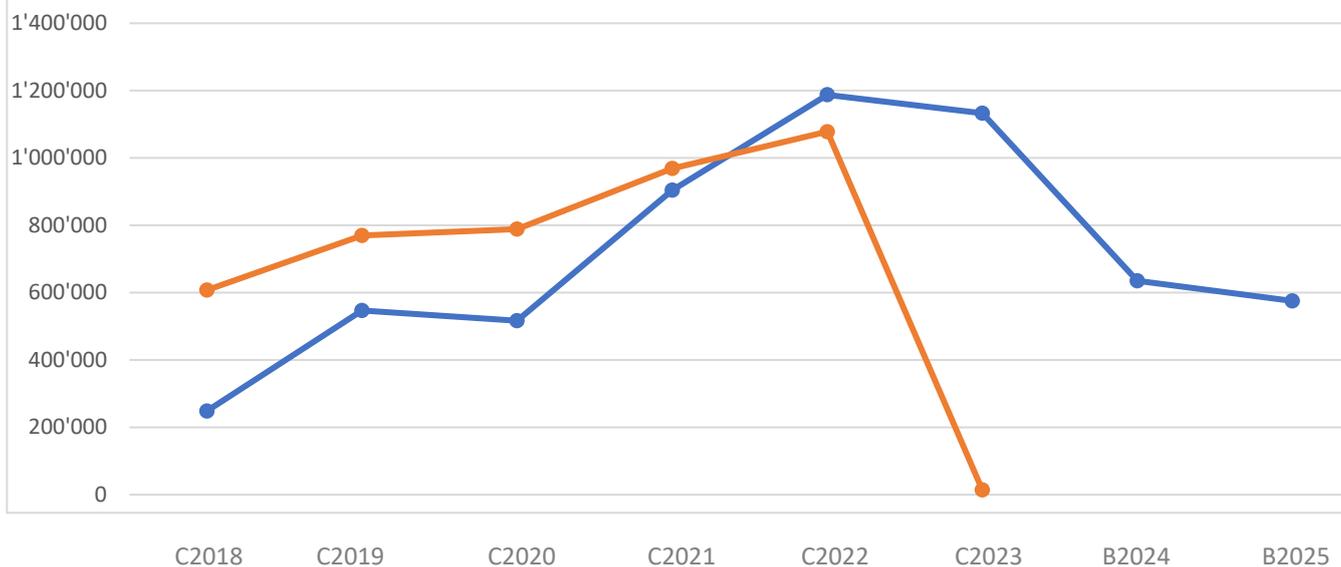
6. Trafic et télécommunications

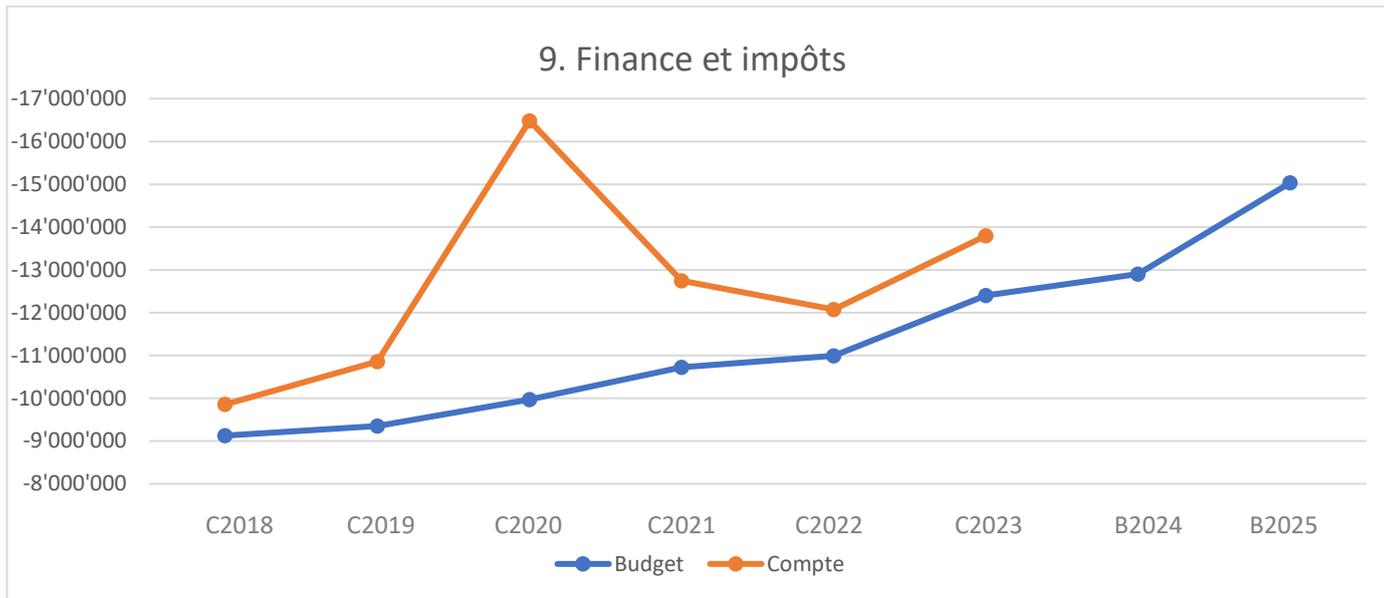


7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



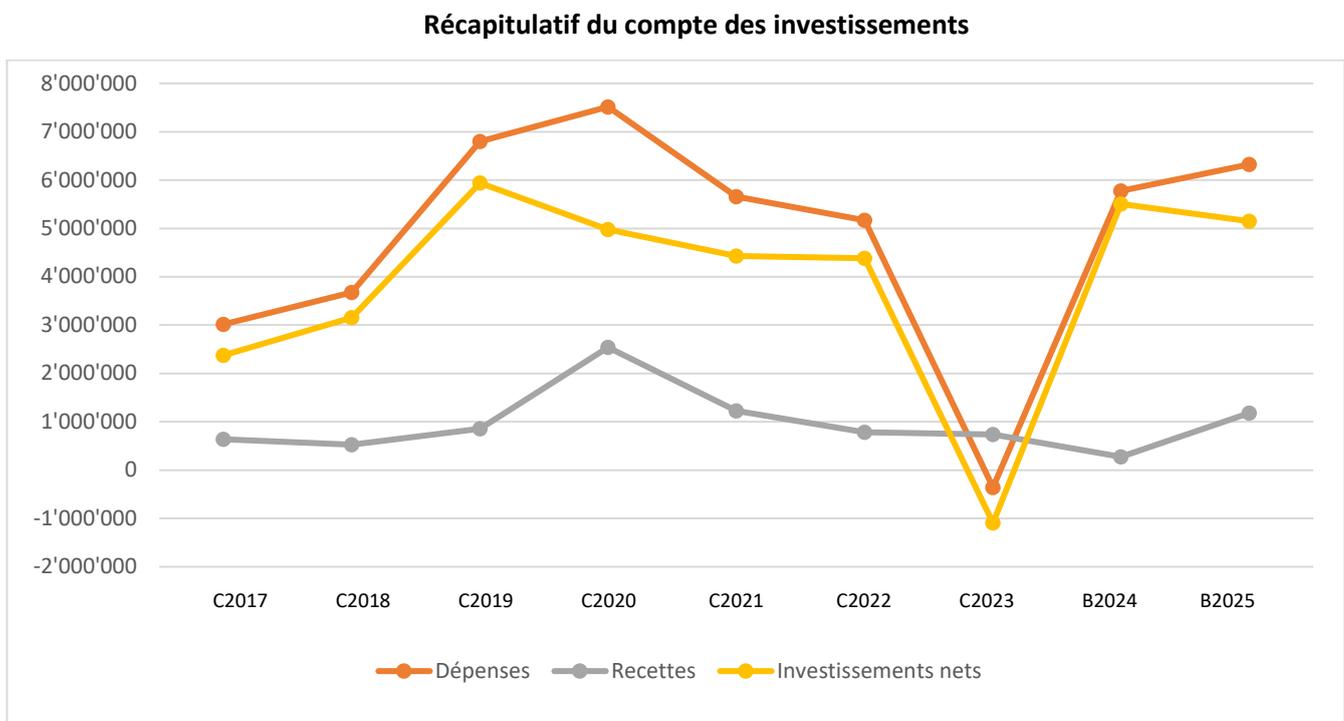
8. Economie publique





1.3. RÉCAPITULATIF DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Dépenses	3 678 700	6 797 012	7 515 519	5 655 611	5 167 220	-356 789	5 778 688	6 326 589
Recettes	526 000	858 486	2 538 800	1 228 242	784 537	737 195	274 000	1 180 726
Investissements nets	3 152 700	5 938 526	4 976 718	4 427 369	4 382 683	-1 093 985	5 504 688	5 145 863



Le volume des investissements atteint les 6.33 millions, un chiffre en augmentation de 9.48% par rapport au budget 2024.

Les principaux investissements concernent :

Compte 0	Administration générale - Biens-fonds, bâtiment administratif, ...	1,23 million
Compte 2	Formation - Ecole de Botyre	0,7 million
Compte 6	Transports - Routes communales et cantonales, chemins communaux, ...	1,32 million
Compte 7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire - Traitement des eaux, STEP, protection contre les dangers naturels, ...	2.09 millions

2. BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS

Voici les questions que la Commission de Gestion a formulées et transmises à la Municipalité, ainsi que les réponses de cette dernière :

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
0120.3000.01	Indemnités du Conseil communal	324'500	227'100
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
1. Nous aimerions des précisions sur la répartition de cette augmentation par fonction, selon quels critères est calculé ce nouveau montant ?		La réflexion a été entamée suite aux constatations des élus actuels sur la charge de travail. Le groupe de travail et le Conseil communal ont souhaité avoir un système "simple", ne nécessitant pas de démarches superflues soit pour les élus, soit pour l'administration. Une manière claire permet également d'éviter les situations parfois peu claires ou sujettes à discussion. Les dossiers communaux sont complexes et les élus y consacrent un temps certain. De plus, les élus doivent fréquemment "faire de l'opérationnel", au vu de notre organisation administrative. Cela n'est pas le cas des plus grandes communes qui sont organisées différemment au niveau des services par exemple. Les augmentations de rémunération ont été calculées sur la base du revenu actuellement fixé et ont été intégrées dans l'échelle de salaires communale. Pour ces raisons, il a été décidé d'augmenter le taux de la Présidence à 80%, de la vice-présidence à 35% et des conseillers communaux à 30%, permettant ainsi d'avoir une certaine équité entre les élus.	
2. Les vacances disparaissent-elles ?		Les vacances sont comprises dans un forfait annuel de CHF 600.- pour chaque conseiller communal. Les vacances qui étaient notées par heure sont supprimées. Cela a été décidé notamment au vu de l'augmentation du revenu mensuel, du taux d'activité et du fait que le salaire est versé 13x l'an. Ayant analysé la moyenne des vacances des élus durant l'année passée écoulée, il apparaît que la différence entre le montant annuel retenu et la moyenne perçue est très facilement absorbée et couverte par l'augmentation du revenu mensuel.	

<p>3. Les heures de représentations sont-elles toujours comprises dans le calcul ?</p> <p>4. Quid des heures supplémentaires ?</p> <p>Une explication sur la nouvelle manière de rémunérer le Conseil communal serait la bienvenue.</p>	<p>Après discussion et comme beaucoup de communes pratiques, il a été décidé que les éventuels jetons de présence versés aux conseillers communaux pour leur représentation seraient versés directement à la caisse communale, dans un souci d'équité entre les élus. De telle sorte, les représentations ne seront pas influencées par la rémunération, ce qui semblait important au vu du rôle des élus. La Présidence n'est pas concernée par cela.</p> <p>Depuis la mise en place du forfait mensuel pour les élus, il n'y a pas de système "d'heures supplémentaires". Le taux d'activité mensuel est établi en moyenne. Toutefois, la charge d'activité peut varier d'une semaine à l'autre, d'une période à l'autre ou d'un projet à l'autre. Au vu des différents dicastères et du travail y relatif, une moyenne a été retenue par le Conseil communal, sur la base notamment du travail effectué durant les 4 années de législature. Un système d'heures supplémentaires serait très difficilement gérable, notamment au vu de la subjectivité et des différentes manières de travailler des élus.</p> <p>Aucune commune auprès de laquelle les renseignements ont été pris n'a un tel système.</p>
---	---

Remarque : La Commission de Gestion souhaite amender ce compte.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
0120.3099.00	Autres Charges du Conseil communal	32'800	25'200
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
<p>Que comprennent ces montants ? Pouvons-nous avoir une précision sur leur utilisation ?</p>		<p>Ce montant de Fr. 32'800.- est réparti de la manière suivante :</p> <p>Frais de fonction présidence : 600.- x 12 = 7'200.- Frais de fonction vice-présidence : 300.- x 12 = 3'600.- Frais de fonction conseillers : (250.- x 12) x 5 = 15'000.- Frais informatiques : 1'000.- x 7 = 7'000.-</p> <p>Les frais de fonction forfaitaires couvrent les frais de représentation courants, les téléphones, les frais de déplacements, etc.</p> <p>Les frais informatiques sont versés une fois par législature pour l'équipement informatique personnel des membres du conseil.</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
0220.3010.00	Personnel administratif	950'000	918'000
0220.3010.01	Personnel d'exploitation	1'021'200	943'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
D'où provient cette augmentation ?		<p>Une erreur de saisie s'est produite pour le compte 0220.3010.01. Le montant à prendre en compte pour le budget 2025 est de Fr. 991'200.-.</p> <p>En séance du 01.10.2024, le CC a décidé d'accorder une augmentation salariale de 0.5 % et de compenser l'IPC à hauteur de 1,1 %, soit une augmentation totale de 1.6 %.</p> <p>Pour le personnel administratif, le taux d'activité d'une employée du secrétariat passera de 40 % à 60 %.</p> <p>Pour le personnel d'exploitation, il a été tenu compte d'un montant de Fr. 15'000.- pour l'engagement en CDD de personnel temporaire pour l'été ainsi pour faire appel, au besoin, à l'ancien responsable des TP.</p>	
Combien d'EPT cela représente-t-il en 2024 ?		<p><i>Personnel administratif (admin. + service technique) : 9.6 EPT, + 2 apprenties</i></p> <p><i>Personnel exploitation (travaux publics + eau/égouts) : 12 EPT</i></p> <p><i>La nouvelle échelle salariale n'est pas terminée.</i></p>	
Il était question d'une nouvelle échelle des salaires (interpellation de 2023). Où en est-on ?			

Remarque : La Commission de Gestion souhaite que la nouvelle échelle salariale soit communiquée dès que possible lors de la prochaine législature.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
0220.3144.00	Entretien d'immeubles	50'000	50'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quels bâtiments sont concernés par ce montant ? (+80% par rapport aux Comptes 2023)		<p>Le montant comprend l'aménagement de l'escalier à l'Ouest du bâtiment communal pour la pose d'une barrière de sécurité, ainsi qu'un montant pour la rénovation du réservoir à plaquettes devant la salle de gym.</p> <p>A la recherche d'économie d'énergie il est nécessaire de faire une réflexion sur la possibilité de supprimer le mazout dans le bâtiment de l'école. Mazout qui est nécessaire pour chauffer l'eau entre-saison.</p> <p>Oïken a engagé un spécialiste faire venir ce spécialiste en 2025 étude en cours. Activité déjà fait à Isérables et Riddes. Compte de fonctionnement 15000. — étude suppression du mazout</p> <p>2026 remplacement suite étude Oïken.</p> <p>Longtemps reporté aussi un montant est prévu pour changer les serrures et clefs des bâtiments communaux.</p> <p>Notre système actuel est dépassé et le coût pour le remplacement de serrures ou de clefs est énorme. Pour exemple une clef coûte Fr. 200.-- et une serrure Fr. 1000.--.</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
1500.3160.00	Charges locaux service du feu	51'000	33'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Pouvons-nous avoir l'explication de cette augmentation ?		Dans le cadre de la renégociation et de l'augmentation du loyer du local des pompiers des charges n'ayant jamais été facturées nous sont réclamées. Une discussion est en cours avec les parties prenantes au dossier.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
2120.3631.00	Contribution pour élèves EE et EP	1'516'590	1'351'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Comment est calculée cette augmentation?		C'est simplement le nombre d'élèves plus élevé. Le calcul est de 380 élèves X 4'000 chf/élève.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
2120.3113.00	Matériel informatique	43'000	64'000
2130.3113.00	Matériel informatique	30'000	34'500
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Peut-on connaître la stratégie à long terme d'investissement derrière ces montants ?		<p>Il faut savoir que, uniquement les anti-virus, protections et licences informatiques reviennent à 10'800.- pour l'EP et 8'000.- pour le CO. Au CO nous renouvelons les tableaux interactifs, un par année, (12'000.-), il en reste encore 2 à changer.</p> <p>En primaire avec l'implémentation du numérique il nous faut 6 charriots informatiques pour l'ensemble de l'école. Nous en avons actuellement 2 et nous en achetons 2 par année (10'000.-). Il reste donc encore 2 ans d'investissement.</p> <p>Ainsi, ce montant devrait baisser d'ici 2027.</p> <p>À noter qu'en 2024, il a fallu installer du wifi dans tous les bâtiments d'où l'importance du montant cette année-là.</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
2190.3130.01	Transport à l'intérieur de la commune	190'000	210'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Est-ce que la résolution approuvée par le Conseil général le 24 septembre 2024 est prise en considération dans ce Budget ?		Non, la résolution n'a pas été prise en compte. Le CC l'analysera prochainement.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
3290.3130.02	Animations culturelles	10'500	16'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quelles sont les animations culturelles prévues ?		<p>Ce montant est prévu pour la promotion et la communication du chemin des contes (réimpression des cartes, billets et porte-clé).</p> <p>Ainsi qu'au soutien des projets ponctuels culturels dans la commune.</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
3420	Parcs et jardins, loisirs	246'800	232'600
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
À quoi est due l'augmentation globale de ce compte ?		La principale augmentation de ce compte est due à l'engagement d'une personne à 50 % pour l'entretien des chemins pédestres durant la période estivale.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
4210.3632.00	Service médico-social	481'705	437'500
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Combien de personnes bénéficient du Service médico-social par année ? Y a-t-il une statistique d'évolution et un contrôle?			

Remarque : La CoGest est à ce jour sans réponse du Conseil communal concernant cette question. Une explication sera la bienvenue directement en séance plénière.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
5441.3010.00	Traitement du personnel	65'800	54'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Il y a une variation entre le budget 2024 et 2025. Les charges de personnel augmentent (de 54'000CHF à 65'800CHF) alors que les produits venant des autres communes stagnent. Est-ce dire que le pourcentage de travail n'augmente que sur Ayent ?		Erreur de saisie au budget. Le montant correct est de Fr. 60'800.-. Cela comprend le salaire de l'ASC ainsi que Fr. 5'000.- pour des auxiliaires en soutien pour diverses activités La clé de répartition entre les 3 communes est toujours en vigueur.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
7500.3140.00	Entretien du paysage, fauchage des prés	52'000	25'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Comment justifier une telle évolution ?		<p>Aide au financement biodiversité (information sur site de la commune) CHF 25'000.-</p> <p>Pose de nichoirs à martinets et hirondelles dans le cadre du plan climat (8110.3635.02) CHF 5'000.-</p> <p>Plantation des haies indigènes sur les parcelles communales CHF 10'000.-</p> <p>Mise en place de micro habitats sur les parcelles communales (Tas de branches, tas de pierre, mur en pierre sèches) CHF 10'000.-</p> <p>Formation continue des employés communaux CHF 5'000.-</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
8110.3130.04	Lutte contre les néophytes envahissantes	47'000	10'000
8110.3635.02	Subvention réseau écologique	10'000	1'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Il y a-t-il des programmes cantonaux derrière ces comptes ?		<p>L'augmentation du budget s'explique par l'engagement d'une personne en CDD pendant 7 mois pour s'occuper des plantes envahissantes sur les terrains communaux. Elle peut aussi être à disposition des habitants pour des conseils dans le cadre des plantes envahissantes. Un mandat pour la lutte contre les renouées du Japon.</p> <p>Sept communes et une bourgeoisie se sont réunies pour mettre en œuvre une stratégie climatique intercommunale qui s'appelle « le Plan Climat de Sion Région » avec comme objectif de se préparer face aux effets du changement climatique et d'améliorer la qualité de vie dans nos territoires. Le montant de CHF 10'000.- permet de prendre en charge les études de projets et les conférences réalisés.</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
8500.3130.00	Promotion économique	30'000	50'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quels projets sont prévus avec ce montant en diminution ?		<p>Le compte 8500.3130.00 prévoit un Total de CHF 30'000 qui se divise en :</p> <p>Fr. 4'000.- Déco commune / mats drapeaux Fr. 6'000.- Géraniums Fr. 1'000.- Panneaux + interactif Botyre Fr. 8'000.- Evénements promotionnels – Tour stations – RVS Fr. 9'000.- Sportifs Fr. 2'000.- Divers</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
9690.4419.01	Gains provenant de la réalisation de biens du PF	180'000	-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quel est l'origine de ce gain ?		Dans le cadre de la vente des participations de la société détenant l'hôpital de Gravelone, la deuxième tranche du paiement est prévue pour 2025.	

3. BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Voici les questions que la Commission de Gestion a formulées et transmises à la Municipalité, ainsi que les réponses de cette dernière :

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
0290.5000.00	Biens-fonds	1'080'000	200'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
<p>Nous souhaitons un point de situation sur l'ensemble du projet de Pro de Savioz, centre de tri, local TP, local service du feu</p>		<p>Le dossier a fait l'objet d'un préavis négatif du SFCEP (service des forêts), qui demande de maintenir des surfaces suffisantes pour les besoins du triage forestier (environ 2'500m² sans le bâtiment). Le projet de PAD doit donc être adapté afin d'assurer la coordination entre toutes les activités prévues (triage, TP, pompiers et déchetterie). En outre, le triage forestier estime ses besoins supérieurs à 2'500 m²</p> <p>Il faut donc maintenant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser s'il est encore possible de mettre tout le programme sur le site, et si non, quelles seraient les priorités d'implantation. 2. Faire réaliser une étude de faisabilité avec ces nouvelles données <p>En parallèle, nous avons dû, à la demande du canton, également étoffer l'étude de variantes intercommunale de sites potentiels pour accueillir un centre de tri, en raison de la présence de SDA à Pro Savioz.</p>	
<p>Quel est l'achat prévu à Anzère ?</p>		<p>Pour ce qui est d'Anzère, Il s'agit de la parcelle N° 177 de près d'un hectare situé au nord de la place du Village. Cette parcelle devait accueillir en son temps l'AV13, finalement jamais construit car le propriétaire n'a jamais souhaité vendre ou construire. Le propriétaire souhaite maintenant vendre et la commune ne peut pas « laisser partir » cette parcelle stratégie pour le développement touristique de la région.</p>	

Remarque : En temps voulu, une présentation du projet au Conseil général et à la population sera bienvenue.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
3410.5010.00	Rénovation place de jeu Pré des Sœurs	60'000	50'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
<p>Peut-on avoir une présentation du projet et des aménagements prévus ?</p>		<p>Voir l'annexe PDF envoyée séparément à la présidente de la COGEST</p>	

Comptes	Libellés	Budget 25	Budget 24
342	Parcs et jardins, loisirs	-	300'000.-

Remarque : La CoGest a reçu une réponse au postulat déposé en décembre 2024 concernant les infrastructures sportives. Compte tenu des explications transmises et des transformations projetées, elle s'inquiète de ne voir aucun montant au budget 2025 et demande une clarification des montants envisagés et/ou la garantie que ces aménagements feront l'objet de plan financier.

Comptes	Libellés	Budget 25	Budget 24
6150.5000.00	Aménagement des espaces publics	50'000	-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
De quels abribus s'agit-il ? Existe-t-il un lien avec l'Agglo Valais central ?		Ces abris bus seront installés aux arrêts postaux. Le lieu n'est à ce jour pas déterminer. Ce projet d'installation d'abris-bus est planifié sur les quatre années à venir à raison de l'installation de deux à trois abris-bus par année. Il n'a pas de lien avec l'Agglo Valais Central.	

Comptes	Libellés	Budget 25	Budget 24
6150.5010.03	Installations d'éclairage public	50'000	50'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
A-t-on pensé à des éclairages dynamiques (par exemple à Arbaz) ?		<p>Aujourd'hui, la plus grande partie de l'éclairage public est déjà équipé en éclairage LED comme le confirme le graphique de la société OIKEN.</p> <p>Sur un total de 826 candélabres, 584 sont équipés en LED, soit 71 %. La moyenne des clients OIKEN pour 2024 est de 58 %.</p> <p>La commune ne prévoit pas la mise en place d'un système similaire à celui d'Arbaz.</p>	
		<p>Etat du parc EP (sans sportif)</p> <ul style="list-style-type: none"> LED: 584 Iodure métallique : 236 Mercure : 2 Fluorescence : 4 Total : 826 lampes <p>=> 71% de LED Moyenne OIKEN 2024 : 58%</p> <p>OIKEN Avenir activé</p>	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
6150.5010.04	Chemins communaux	200'000	20'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Ce montant semble élevé pour un tel chemin, comprend-il le rachat des parcelles ou des servitudes ?		Dans ce montant, il est prévu un rachat de 55 m2 de terrain appartenant à un particulier, ainsi que la couverture de ce chemin afin d'assurer la sécurité, particulièrement en hiver, des enfants empruntant ce chemin.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
6150.5010.05	Mobilité douce aménagement	60'000	60'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quel type d'aménagement est concerné par ce montant ? Et quelle nouvelle ligne est prévue ?		Il s'agit de nouvelles dessertes en particulier des lignes 12.351 (Sion, Ayent, Anzère), 12.353 (Sion, Ayent, Crans Montana) et 12.354 (Sion, Signèse, Ayent). A ce jour une convention a été signée par les différentes communes concernées soit Sion, Grimisuat, Icogne, Lens et Ayent. La participation pour notre commune se monte à Fr 42'000.-. La mise en œuvre de ces nouvelles lignes aura lieu au changement d'horaire de décembre 2024.	

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
7100.5000.03	Captage Combe des Andins	150'000	365'000
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quelle étape du projet est concernée par ce montant ? Est-ce que la Commune a déjà un plan de financement pour la construction et pour la future exploitation ?		Ce montant concerne les frais d'étude pour une prochaine mise en l'enquête de ce projet qui devrait être déposées dans le deuxième semestre 2025. Le financement de la totalité de ce projet devrait se réaliser par la création d'une société anonyme. Cette SA sera gérée entièrement par notre municipalité. Avec cette manière de faire, les finances communales ne seraient en rien péjorées.	

Remarque : En temps voulu, une présentation du projet au Conseil général et à la population sera bienvenue.

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget 25</i>	<i>Budget 24</i>
7300.5030.00	Centre de tri	70'000	-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Peut-on avoir une explication plus claire sur l'offre honoraire Editech ?		<p>L'achat de compacteur papier pour les Eco-points CHF 50'000.- ce qui nous permet de diminuer considérablement les frais de transports. Le poids moyen d'une benne de papier de 20 à 24 m3 est environs 680 kg. Le poids moyen d'une benne de 20 – 24 m3 avec compacteur papier est de 5200 kg.</p> <p>Une étude d'un montant de CHF 20'000.- pour mettre le centre de tri de Luc en conformité selon les exigences du canton en attendant l'éventuel projet de la déchetterie intercommunale.</p>	

4. COEFFICIENT D'IMPÔT

Conformément à l'art. 232 de la loi fiscale et l'art. 31 de la loi sur les communes dotées d'un Conseil général, le coefficient d'impôt est arrêté par celui-ci dans le cadre du budget.

En l'absence d'une information spécifique de la Municipalité, nous considérons que les barèmes fiscaux suivants sont maintenus :

- Coefficient d'impôt 1.30
- Taux d'indexation 158 %

Sur la base du budget proposé équilibré, la CoGest invite le Conseil Général à approuver les barèmes fiscaux proposés par Le Conseil Communal.

5. PLAN FINANCIER

Le Plan financier 2025 – 2028, informatif, n'a pour l'instant pas été transmis pour examen. La Commission de Gestion a toutefois pris connaissance du Plan financier 2024 – 2030 posté sur le site internet de la Commune. Ce document, exhaustif et détaillé, met clairement en évidence les défis et choix auxquels seront confrontées les autorités et la collectivité lors des prochaines législatures. Il correspond pleinement aux demandes répétées de la CoGest et aurait mérité une présentation commentée.

Nous ne sommes pas en mesure de joindre le tableau principal à ce rapport et le regrettons compte-tenu des investissements importants projetés.

6. CONCLUSION

Lors des derniers exercices, les prévisions prudentes et pessimistes ont généralement abouti à des résultats meilleurs qu'escomptés. Il faut espérer que cela soit le cas pour 2025 afin d'éviter le déficit prévu de CHF 251'680.

Il n'en demeure pas moins que l'augmentation constante des charges face à la faible croissance des revenus engendre une diminution préoccupante de la marge d'autofinancement, ne couvrant déjà que partiellement les investissements des dernières années. À la veille d'investissements importants, comme demandé à plusieurs reprises dans les rapports de la CoGest, l'exécutif de la nouvelle législature devra sérieusement s'atteler à la réduction des charges, examen des tâches réellement nécessaires, revue des subventions accordées, externalisations, mutualisations des services et infrastructures...

Comme rappelé dans le message introductif du Conseil communal et détaillé dans le Plan financier 2024 – 2030, la collectivité va devoir consentir à des investissements majeurs ces prochaines années. Il paraît évident qu'un consensus devra être trouvé sur les priorités d'investissement en prenant en compte l'intérêt général, mais également le critère de l'attractivité fiscale de la commune par rapport à ses voisines.

En conclusion, la Commission de Gestion tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des membres de l'exécutif et de l'administration, en particulier M. le président responsable du dicastère des finances, pour la transparence, l'esprit d'ouverture et la bonne collaboration dont ils ont fait preuve au cours de cette législature. Nous espérons que cet état d'esprit perdure pour la nouvelle législature.

La Commission de Gestion joint à son rapport un amendement au compte 0120.3000.01. À la condition de l'acceptation de ce dernier, elle recommande, à l'unanimité, au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière et le budget 2025 ainsi modifié.

Ayent, le 25 novembre 2024.



La Présidente

Mariève Ballestraz Blanc



Le Rapporteur

Philippe Petigas